

1628

1628 devant M. Davin  
no. de la Châtelaine de la rue en Anvers, près  
la reole

Remission faite par noble Jacques  
de Brinon Seigneur de la Roque Nassault  
en faveur de M. Le Marquis de Roquefort  
des titres par lui obtenus de son port autheur  
en sa faveur de tous les biens meubles et  
immeubles ayant appartenu audit Marquis de  
Roquefort et son pere, declarant qu'il  
n'entend se prevaloir d'aucun dit brevet  
qu'il n'a obtenu que pour s'en servir  
dit de Roquefort, avec lequel tant que  
de sa vie il en fait remission et s'en port  
Le dit original est coté au folio 10

J. Jean